

**LED**  
LES ECOLES DOCTORALES

# GLOSSAIRE ENTREPRISE À DESTINATION DES DOCTORANTS ET DOCTEURS

---

## BRANCHE PROFESSIONNELLE

---

Regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective (UIMM, UIC, Syntec, LEEM, banque assurance, ...).

---

## CAMPUS MANAGER

---

Salarié identifié pour être le lien entre l'école ou l'université dont il est issu et l'entreprise pour laquelle il travaille à des fins de sourcing (identification de candidats).

---

## CIR

---

Crédit d'impôt recherche. Il s'agit d'un ensemble d'incitations fiscales en faveur de la pratique de la recherche et de l'innovation dans l'entreprise.

---

## CODE DU TRAVAIL

---

Recueil de la plupart des textes législatifs et réglementaires applicables en matière de droit du travail. Il existe aussi en dehors du code du travail des textes touchant de près ou de loin au droit du travail (dans la plupart des cas, des décrets ou arrêtés). De même, les accords et conventions collectives jouent un rôle normateur de plus en plus important avec l'évolution du dialogue social.

---

## CONVENTION COLLECTIVE

---

Une Convention Collective de Travail (CCT) est un accord entre des organisations d'employeurs et des syndicats de salariés reconnus. Les conventions collectives peuvent concerner : l'ensemble des travailleurs du secteur d'activité concerné, une zone géographique, une branche professionnelle, une entreprise dont le dirigeant appartient à une organisation patronale. Elle encadre et régleme les contrats de travail et leur exécution. Les conventions collectives permettent de prendre en compte les spécificités de chaque métier, notamment les disparités d'organisation, la pénibilité du travail et les conditions sociales particulières. Les conventions collectives permettent donc d'ajuster l'application des lois selon le contexte. Dans tous les cas, les conventions collectives permettent : pour les travailleurs, d'avoir un cadre pour le contrat de travail, qui permet de garantir des conditions de travail et de revenu a minima ; pour les employeurs, de garantir une paix sociale en désamorçant les conflits globaux par la négociation.

---

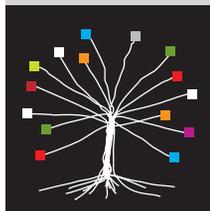
## FILIALE

---

Une filiale est une entreprise dont le capital appartient pour plus de sa moitié à une autre société dite société mère ou « holding », qui en assure généralement la direction, l'administration et le contrôle par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes, administrateurs ou gérants qu'elle a désignés. Elle constitue une entité morale distincte de la maison mère sur le plan juridique, à la différence d'une succursale, ou encore d'un département de l'organigramme. Certains groupes d'entreprises de très grande dimension comportent de nombreuses filiales, sous-filiales et entreprises associées.



**LED**  
LES ECOLES DOCTORALES



**LED**  
LES ECOLES DOCTORALES

---

## GPEC

---

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, permet à l'entreprise d'identifier et d'adapter les compétences de ses ressources humaines à ses propres besoins et aux attentes des salariés.

---

## INTÉRESSEMENT

---

En finance d'entreprise, l'intéressement est une forme particulière de rémunération du travail, facultative, utilisée pour motiver le personnel et l'intéresser à la performance de l'entreprise. Il est conditionné à un objectif à atteindre pour l'entreprise : chiffre d'affaires, bénéfice, etc. Comme pour la participation, l'intéressement fait l'objet d'un accord entre l'entreprise et les salariés ou leurs représentants. Cet accord fixe notamment la formule de calcul et les modalités de répartition.

---

## MEDEF

---

Mouvement des entreprises de France, organisation patronale représentant les dirigeants de 750 000 entreprises françaises dans des secteurs aussi variés que l'industrie, le commerce, les services.

---

## PACKAGE SALARIAL

---

Ensemble des éléments de rémunération : salaire, stock options, intéressement, avantages en nature (par exemple véhicule de fonction, « blackberry »...).

---

## PME

---

Selon la définition de la Commission européenne, il s'agit d'une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

---

## STOCK OPTION

---

Forme de rémunération versée par des entreprises généralement cotées en Bourse. Il s'agit d'une option d'achat dont l'actif sous-jacent est l'action de l'entreprise concernée. Ainsi, ce système permet à des dirigeants et à des employés d'une entreprise d'acheter des actions de celle-ci à une date et un prix fixé à l'avance. Ceci a notamment l'avantage d'inciter les employés à agir pour faire monter le cours de leur entreprise.

---

## TPE

---

Entreprises de moins de 20 salariés. Elles représentent plus de 95 % du total des entreprises en France.